Département du Haut-Rhin

Arrondissement de MULHOUSE

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 33

Conseillers en fonction : 33

Conseillers présents : 27

Conseillers absents : 6

Procurations : 6

VILLE DE KINGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Approbation de la stratégie, de la charte d'engagement, du plan d'action de transition écologique et de la demande de labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique » 2 étoiles

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal a validé, à l'unanimité, son engagement dans la démarche labellisée Cit'ergie, lors de la séance du 21 septembre 2016. Le Conseil municipal est invité valider la demande de labellisation 2 étoiles à ce programme, devenu depuis, le programme TETE (Territoire Engagé Transition Écologique).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la démarche Territoire Engagé Transition Écologique, qui permet de renforcer la politique de transition écologique de la collectivité,

Considérant l'importance d'adopter une stratégie ambitieuse de transition écologique, pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique, réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et l'économie circulaire,

Accusé de réception en préfecture
068-216801662-20250625-DE-25062025-02-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Considérant que la démarche Territoire Engagé Transition Écologique est un outil structurant pour définir et piloter cette politique à long terme,

Considérant que la collectivité souhaite mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la transition écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux des consommations de ressources, pour lutter contre les ilots de chaleur et les impacts du dérèglement climatique, pour protéger la biodiversité et développer les espaces naturels, la nature en ville et améliorer le cadre de vie.

Pour ce faire, il convient dès lors de valoriser et d'assurer la qualité de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions.
Dans ce cadre, la collectivité souhaite solliciter la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 2 étoiles. Cette démarche permettra de bénéficier d'un suivi structuré, d'une évaluation par des experts externes, et de mettre en lumière les efforts réalisés par la collectivité en matière de transition écologique.

Par ailleurs, il est proposé d'adopter une stratégie ambitieuse visant à réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) dans le cadre des objectifs nationaux et européens, à renforcer l'efficacité et la sobriété énergétiques, à améliorer la qualité de l'air, à augmenter la part des ENR (énergies renouvelables) sur le territoire, et à optimiser la gestion de l'énergie et des ressources sur son territoire. Cette stratégie, décrite dans la charte d'engagement (annexe 1), s'articule autour des axes principaux suivants :

- La démocratie par le dialogue citoyen (concerter pour que chacun puisse être acteur de la transition, favoriser les initiatives, …),
- La sensibilisation et la mobilisation de tous (l'information, la communication, …),
- La place faite aux espaces naturels (la nature en ville et le cadre de vie),
- Penser et organiser la ville durable (l'organisation urbaine et les déplacements),
- Repenser l'utile et le nécessaire en matière énergétique (l'efficacité de notre patrimoine et la gestion de nos énergies),
- Une économie de proximité (circuits courts, économie circulaire, …).

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'actions ambitieux est détaillé en annexe 2 de cette délibération. Il vise à être mis en œuvre dans les 4 ans à venir. Ce plan d'actions intégrera, notamment, les actions phares suivantes :

- Retenir, chaque année, 4 propositions en faveur de la transition écologique et émanant des citoyens,
- Soutenir la réalisation ou réaliser, tous les 3 ans, une nouvelle centrale photovoltaïque,
- Désimperméabiliser un espace public par mandat,
- Créer ou rénover 5 km de pistes ou bandes cyclables par mandat en priorisant les axes prioritaires et le réseau express vélo,
- Verdir la flotte des véhicules légers communaux.

Le coût prévisionnel du plan d'actions est évalué à 18,5 M€.

Le plan d'action sera suivi et évalué chaque année pour mesurer les progrès réalisés, ajuster les actions si nécessaire, voire compléter le plan d'actions actuel, et garantir que les objectifs seront atteints. Cette évaluation sera partagée avec les instances politiques et les partenaires.

Un comité de pilotage assurera la coordination de la stratégie. Il définit les choix stratégiques, oriente et suit l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action. Ce comité est composé à minima des élus et des directions suivants :

- Laurent Riche (Maire),
- Céline Namur, Elue en charge de la transition écologique,
- Dominique Collin, Chef de projet Territoire Engagé,
- Jonathan GRADOZ, DGS, finances et ressources humaines,
- Jean Michel RIMBERT, DST, espaces verts et urbanisme,
- Lorraine RUCH, DGA en charge des services à la population.

Accusé de réception en préfecture
068-216801662-20250625-DE-25062025-02-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Un groupe projet assure la mise en œuvre, l'enrichissement et le suivi de la démarche. Composé de représentants de la collectivité, de parties prenantes des secteurs concernés par le plan d'action (mobilité, énergie, urbanisme, etc.), tant professionnelles qu'associatives et grand public, il pourra évoluer si besoin.

En considération des éléments ci-dessus détaillés, le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'adopter la charte d'engagement, la stratégie de transition écologique de la collectivité, pour une ville sobre en 2030 (charte d'engagement jointe en annexe 1),
- d'adopter le plan d'actions Territoire Engagé Transition Écologique pour la période 2025-2029 (plan d'action joint en annexe 2),
- de solliciter la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 2 étoiles pour valoriser et renforcer la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire,
- d'autoriser le M. le Maire ou son représentant à signer et déposer le dossier de demande de label Territoire Engagé Transition Écologique au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label et à signer les documents afférents.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

MAIRIE DE KINGERSHEIM Haut-Rhin

Accusé de réception en préfecture
068-216801662-20250625-DE-25062025-02-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025